

De la femme kamikaze au Djihad du sexe : une guerre faite sur le corps des femmes.

Iqbâl al GHARBI

Université la Zitouna

Tunis

La guerre a été le plus souvent représentée comme une activité humaine virile essentiellement masculine, mais de récentes études ont montré que les femmes sont aujourd'hui fortement impliquées dans les manœuvres militaires et dans les conflits armés.

La variable du genre est un déterminant majeur dans les assignations traditionnelles en temps de guerre : les hommes sont censés défendre la nation ou la Oumma sur les champs de bataille ; les femmes assurent le devenir et la continuité de la nation en donnant la vie aux enfants dont elles s'occupent au sein de l'espace domestique.

Toutefois, la guerre, c'est aussi le temps de l'exceptionnel. Elle est une rupture dans l'ordre social et familial, les sociétés sont désorganisées, les valeurs habituelles bouleversées, les identités sexuelles sont bousculées. C'est une période où la désorganisation sociale ouvre des espaces de liberté, de transgression et de possibilité de vivre autrement.

La question est donc de savoir comment le genre structure la guerre ? Les guerres par les situations exceptionnelles qu'elles engendrent, sont-elles des champs du possible ? Permettent-elles une remise en cause, un ajustement ou de nouveaux équilibres pour les identités de genre ? Peuvent-elles déconstruire les mythes de la virilité et de la féminité ?

Nous abordons dans cette recherche une guerre particulière qui est la guerre terroriste. Nous allons nous interroger sur un « fait anthropologique inédit » qui

est l'irruption des femmes dans le terrorisme au sein d'une société arabo musulmane marquée par le patriarcat qui est la société tunisienne.

La question est : quelles sont les ruptures et les continuités anthropologiques dans les rapports genre et terrorisme et comment se structure la mise en scène de la féminité et aussi les enjeux politiques et sociaux qui apparaissent dans ces mises en scène du corps féminin ?

Cette problématique nous amène donc à décrypter les jonctions entre corporéité et conflit armé c'est-à-dire la façon dont le pouvoir masculin sollicite, sans relâche, le corps féminin, le modèle, le façonne et le traverse, le délimite comme objet destiné à satisfaire et à combler toutes sortes de pulsions.

En effet, en temps de guerre, le corps des femmes devient un territoire à libérer, à prendre .Il ne leur appartient plus, il devient le théâtre des hostilités. La guerre en Afghanistan a pris pour objet le corps des afghanes qui étaient réduites au stade d'espace à libérer. Les femmes bosniaques, yezidi confrontées à la purification ethnique, elles, étaient des espaces à conquérir. Les tondues de la Libération furent, pour leur part, des espaces à purifier. (Damiens 2004). En Tunisie, dans la guerre contre le terrorisme, le corps de la femme en voile intégral devient un corps ennemi, un espace à pacifier à neutraliser.

Aujourd'hui, deux phénomènes s cristallisent cette chosification du corps féminin pendant les guerres :

- 1) Le corps martyrisé du kamikaze illustre, par excellence, cette instrumentalisation du corps féminin.**
- 2) le phénomène de "Djihad du sexe ", qui vise à donner une légitimité et une approbation religieuse à des abus sexuels à l'égard de la femme.**

La Tunisie a été touchée par ces phénomènes, on estime que 700 femmes tunisiennes ont rejoint les rangs de l'Etat Islamique et 150 femmes sont incarcérées dans les prisons tunisiennes dans le cadre d'affaire terroristes.*

Notre hypothèse est que ces violences à l'égard des femmes, cette instrumentalisation du corps féminin en temps de guerre s'amplifie parce que les relations de genre en temps de paix favorisent et légitiment une telle exploitation du corps des femmes.

La méthodologie utilisée dans cette recherche est une approche qualitative basée sur :

- une recherche bibliographique sur la question du terrorisme féminin.
- une analyse de contenu de certains sites et pages Facebook administrées par des salafistes tunisiennes faisant l'apologie des attentats suicide et se proposant virtuellement comme kamikazes.
- une analyse de discours de certains cadres du ministère de l'Intérieur tunisiens dans le cadre des séminaires organisés par le Centre International des Etudes Sécuritaires et Militaires.

I- La femme kamikaze :

1) Violence terroriste et genre

La guerre fait partie intégrante de l'histoire de l'humanité. Elle demeure pensée en tant qu'une affaire d'homme dérivée d'une violence innée, d'un instinct prédateur, d'un désir d'appropriation ou d'une pulsion de mort. Néanmoins, il existe une difficulté à rendre compte de la violence féminine, à la fois sur le plan empirique et sur le plan théorique. Pour certains auteurs comme Frédéric Chauvaud et Gilles Malandain (2009), les femmes qui passent devant la justice aux XIXe et XXe siècles se trouvent dans une occultation double: « impossibles victimes » et « impossibles coupables ». Les femmes peinent à faire reconnaître comme non pathologiques ou non exceptionnelles les violences dont elles sont victimes, mais aussi les violences qu'elles infligent. Elles ne sont reconnues ni comme objet de la violence ni comme sujet de la violence.

Dans les guerres, les femmes étaient assimilées à des proies ou à un butin. Françoise Thébaud (2013) met ainsi en lumière l'existence du mythe sexualisé de la femme naturellement pacifiste en tant que mère potentielle. Cette non reconnaissance, cette invisibilité témoignent de la position « mineure » et d'objet passif des femmes.

Les théories du genre ont mis en évidence que l'organisation sociale repose sur un invariant anthropologique, transmissible via l'environnement social et

culturel, qui est la différence homme /femme (Héritier, 1996). La dichotomie anatomique des sexes produit un discours sur les fluides corporels (sang, lait, sperme) et des principes de classement (fort/faible, dur/mou, chaud/froid...) qui sont des supports à l'émergence de règles sociales. De cette dichotomie dérive une chaîne de bipolarisations qui opposent nature/culture, espace privé/espace public, donner la vie/donner la mort, force/faiblesse, virilité/féminité, sexe masculin/sexe féminin. Cette division sexuelle des rôles, des stéréotypes et des symboles confine le groupe des femmes à générer l'harmonie, la paix, la vie et non à devenir vecteur de violence. L'historien militaire Van Creveld (2002) affirme que les femmes manqueraient non seulement d'agressivité, trait essentiel pour la guerre, mais présenteraient une morphologie et biologie qui détermineraient leur inaptitude naturelle à la guerre ! Pour cet auteur, leurs moindres taille et poids ainsi que la proportion plus élevée de gras par rapport aux muscles, ne leur permettrait pas de participer aux mêmes activités physiques que les hommes; leur fragilité corporelle les rendrait moins efficaces dans les combats corps à corps; leurs seins gêneraient leurs mouvements et requerraient une protection particulière; leur ossature les empêcherait de viser aussi bien que les hommes et leurs bras plus courts entraveraient leur capacité de dégainer leurs armes.

Parce que les femmes violentes demeurent singulières au vu des représentations, classiquement masculines, de la violence, elles dérangent et fascinent à la fois.

Par conséquent, les femmes kamikazes se placent dans une triple transgression. D'une part l'acte suicidaire est banni par toutes les religions. D'autre part l'utilisation de la violence à des fins politiques est généralement prohibée. En outre, la participation des femmes à des actes violents représente une infraction importante aux codes normatifs et culturels dans la plupart des sociétés.

Ces femmes sont porteuses d'une double altérité : d'abord en tant que vectrices de violence qui est historiquement et visiblement monopolisée par les hommes, ensuite parce qu'elles s'inscrivent à l'encontre en faux avec la représentation dominante du genre et de la différence sexuelle.

2) Terrorisme et brouillage des identités sexuelles

Les dernières opérations terroristes en Tunisie, ont montré que le nombre des femmes opérant dans les groupes terroristes est très élevé. Le 24 octobre 2014, on découvre que 6 femmes ont contribué, armes à la main, aux tentatives de repousser l'assaut des forces spéciales de la garde

nationale sur la maison de Chebaou à Oued Ellil. Le porte-parole du ministère de l'Intérieur a révélé que l'une d'elles a tiré jusqu'à la dernière minute sur les forces de sécurité en ayant son enfant sur le bras. Cette image ambivalente de la femme tenant un Kalachnikov et un bébé a enflammé la presse et les réseaux sociaux.

Le porte parole du ministère de l'intérieur s'interrogeait sur l'existence d'un instinct maternel chez ces terroristes. Rattacher la femme terroriste à l'instinct maternel constitue un moyen de réaffirmation de la différence entre les femmes et les hommes, constitutive de l'ordre social et sexué. Cette perplexité témoigne de la phobie d'un dérèglement des identités sexuelle !

Le 18 décembre 2012, les forces de l'ordre effectuent une descente dans la maison d'un présumé terroriste à Douar Hicher, une banlieue de Tunis. Les échanges de tirs qui ont eu lieu entre les agents des forces de l'ordre et les terroristes barricadés dans la maison ont causé la mort de l'épouse du terroriste Meherzia Ben Saad, alias « Om Yomna ». Le débat qui suivit sur son décès reflète un réel malaise culturel. La femme d'un terroriste est-elle considérée comme civile ou comme terroriste ?

Suite à cet événement, un bataillon nommé "Bataillon Om Yomna" est formé par des salafistes de Douar Hicher pour venger cette mort. Un camp d'entraînement d'éléments terroristes dans la région de Sabratha, sur la frontière tuniso lybienne dirigé par le célèbre terroriste Ahmed Rouissi sera nommé "Om Yomna" en hommage à la présumée terroriste.

Le 17 octobre 2013, Une patrouille de la Garde nationale de Goubellat effectue une opération d'inspection dans une maison. Un des terroristes a demandé aux gendarmes d'attendre, sous prétexte que sa femme devait se couvrir la tête, avant de sortir de nouveau et d'ouvrir le feu sur eux. Cette ruse qui a instrumentalisé la représentation culturelle du corps de la femme « awra » (tabou) a causé la mort de trois officiers.

Ces incidents ont montré que les assignations traditionnelles de genre sont remises en cause à l'épreuve du feu. La guerre contre le terrorisme a généré un ajustement, une recomposition des représentations du genre dans l'imaginaire collectif.

En effet, l'assassinat de trois leaders de l'opposition anti islamiste Chokri Belaid, Lotfi Naghd et Mohamed Brahmi a propulsé sur la scène politique leurs

veuves. Ces femmes dont le peuple a partagé la douleur et scandé la même rage, sont devenues le symbole d'une Tunisie qui se bat pour le droit à la différence, à la démocratie.

Le grand poète tunisien, Sghair ouled Ahmed scandera, défiant des autorités islamistes : « Nous avons trois Veuves, vous avez trois Présidents, nous verrons qui vaincra. »

Lors des funérailles des victimes du terrorisme, moments sacrés réservés aux hommes, les femmes s'imposent dans l'espace public et même dans les cimetières. Elles lancent leurs stridents youyous pour rendre hommage aux martyrs. Dans le monde arabe, ces cris féminins accompagnent d'habitude des événements heureux (mariages, naissances, circoncisions...) et sont réservés à l'espace privé.

La guerre terrorisme a aussi permis la visibilité le processus de féminisation de l'armée et de la police tunisiennes. Les internautes affichent avec fierté les photos des femmes des forces de sécurité qui protègent la patrie . Ils opposent ces photos de femmes en uniformes aux images des femmes voilées et niquabées. Nous observons même des phénomènes d'inversion où les images de femmes soldat arborant leurs armes s'opposent aux images d'hommes terroristes « féminisés ». Ceci pose la question d'une éventuelle 'mobilité de genre' au regard des normes culturelles dominantes.

Des associations féminines de femmes policières ont vu le jour comme la Ligue Nationale Tunisienne de la Femme Policière créée le 22 septembre 2014.

Les réactions face au terrorisme constituent un observatoire des évolutions et des recompositions potentielles ou effectives des identifications masculines et féminines.

3) Les facteurs de la radicalisation féminine :

Les facteurs de la radicalisation sont divers et complexes. Ils sont mondiaux, locaux, sociologique et psychologiques.

- Les facteurs mondiaux qui échappent au contrôle de l'individu et de l'État sont multiples . Historiquement, les femmes ont, depuis longtemps, été associées à des mouvements politiques violents. De la Révolution française ou russe aux mouvements terroristes des années 70 et 80, en passant par les mouvements de libération nationale, notamment en

Algérie, les périodes de guerre et de répression ont permis aux femmes musulmanes d'acquérir le statut valorisant de résistante (moujahida) voire de martyre (shahida). C'est au Liban que le phénomène des femmes kamikazes est apparu pour la première fois dans le monde arabo-musulman : le 9 avril 1985, Sana Khyadali, une jeune femme membre du parti nationaliste syrien, faisait exploser sa voiture piégée près d'un convoi militaire israélien. Ce phénomène est par conséquent nouveau et s'est amplifié après la seconde intifada. Le 27 janvier 2002, Wafa Idriss, une infirmière de 25 ans, commettait un attentat suicide en plein cœur de Jérusalem ouest, devenant ainsi la première kamikaze palestinienne. Durant les six mois qui ont suivi cet attentat, les femmes ont représenté un cinquième des auteurs d'attaques suicides

Le 10 juin 2000, le premier attentat-suicide perpétré par une femme au nom de Dieu survient en Tchétchénie. Hawa Barayeva tue 27 membres des forces de sécurité russes. Suite à cette action, une habile fatwa est édictée. Elle évoque la légitimité des attentats-suicides. En août 2004 al Quaida crée le premier magazine féminin djihadiste, al-Khansa qui invite les femmes à participer au djihad. En 2007, Zarkaoui, facilite la mise sur pied d'une unité de femmes. Sous l'égide supposée de Samira Jassim alias « La mère des croyantes » cette petite structure aurait recruté et préparé des Irakiennes afin qu'elles mènent des attentats-suicides (BBC News, 4 Février 2009).

En 2014, l'Etat Islamique a annoncé la création de deux brigades féminines, « al-Khansa » et « Umm al-Rayan », actives surtout à Raqqa, en Syrie, et dans la province d'al-Anbar, en Irak.

Cette culture de la mort est devenue une idéologie transnationale qui influence les jeunes tunisiennes. Les mécanismes d'endoctrinement et de recrutement extrêmement sophistiqués et très pointus technologiquement qui sont déployés par l'EI. Il emploie des stratégies marketing pair-à-pair, en l'occurrence fille-à-fille, des applications amplifiant l'impact des tweets, recourt aux archétypes des comportements mimétiques et à l'imagerie des jeux vidéo et diffuse des vidéos filmées à l'aide de GoPro sur le terrain.

- Les facteurs locaux :

Le rapport de l'Union européenne "Profil Genre de la Tunisie"(2014) a démontré que la mobilisation des femmes pendant la révolution et après ne s'est pas traduite dans les faits

puisque sur les 1500 nominations à différents postes de décision on ne compte que 7% de femmes .

Il existe donc un décalage important entre la forte capacité d'engagement, de mobilisation et des tunisiennes et leur représentation effective dans les institutions politiques. En outre en dépit du taux de participation des femmes aux l'élection présidentielle de 2014 qui a atteint 50,5% contre, la participation des jeunes a été très réduite (UNDP 2013) .

- Facteurs économiques :

En 2011, 66,3% des jeunes femmes sont déclarées inactives .La moitié des femmes diplômées, mettent actuellement beaucoup plus qu'une année pour trouver un premier emploi contre 32% de leurs homologues masculins.

- Facteurs psychologiques :

Certains auteurs comme Cooper (1979) et Marshall et al. (1986) expliquent le « terrorisme féminin » comme une stratégie de résolution de problèmes personnels ou d'ordre sexuel. La crise sociale en Tunisie a généré une perte de cohésion sociale, la recherches de nouveaux repères et une quête de sens, la dissolution de l'identité, l'attitude hostile face à l'autorité, et l'absence d'un projet commun capable de mobiliser l'ensemble.

En outre, la plupart des experts soulignent l'efficacité supérieure du terrorisme féminin. Les stéréotypes sur le rôle des femmes contribuent à l'efficacité de cette violence de trois manières: les femmes suscitent moins la suspicion; il leur est plus facile de dissimuler des explosifs; elles sont soumises à des mesures de sécurité moins strictes. Ainsi, les experts estiment que Le nombre moyen de victimes d'attentats individuels commis par des femmes est de 8,4 alors qu'il est de 5,3 victimes pour les hommes. Par ailleurs, le terrorisme féminin suscite une plus large couverture médiatique. Mia Bloom (2011) estime que les attentats-suicides commis par des femmes suscitent huit fois plus l'attention des médias que ceux perpétrés par des hommes en suscitant dramatisation et émotion.

Gérard Chalian (2006) historien des guérillas, affirme que l'attentat suicide constitue une forme d'action très économique: on perd une seule personne, une femme qui demeure considérée comme une combattante de seconde zone.

II- Le djihad par le sexe : le Nikah :

La région du Maghreb a été affectée pour la première fois par ce phénomène du "jihad du sexe" dès l'année 2013, lorsque des jeunes filles se sont déclarées prêtes à offrir leurs corps aux combattants affiliés à Al-Qaïda en Syrie. Le Centre Internationale des Etudes stratégiques et sécuritaires estime que 700 tunisiennes ont rejoint les rangs de l'Etat Islamique.

Le ministre de l'Intérieur du gouvernement islamiste, Lotfi Ben Jeddou, a déclaré, lors de son audition le 19 septembre 2013, à l'Assemblée nationale constituante (ANC), que des tunisiennes expédiées en Syrie par des réseaux dans le cadre de ce qu'on appelle «jihad al nikah», «avaient des relations sexuelles avec 20, 30 voire 100 djihadistes, au nom du jihad al nikah, et reviennent avec le fruit de ces relations sexuelles. »

Ces révélations ont suscité deux sorte de réaction : un déni total de la part des partis, des associations et des médias islamistes et une quête du spectaculaire et du sensationnel de la part des autre médias .le mufti de la République, Othman Battikh, qui a fermement condamné la pratique du jihad du sexe, qu'il assimile à une exploitation des femmes et à une forme de prostitution a été limogé.

La chaine Nessma Tv diffuse les premiers témoignages, anonyme et spectaculaire de jeunes femmes revenues du Djihad.

Les journaux racontent des histoires sordides de couples partis en Syrie dont les femmes sont contraintes à la prostitution.

Le récit de Om el Bara, une tunisienne de 14 ans qui selon Jibhat Ennosra, est la plus jeune fille à pratiquer le jihad nikah alimente tous les fantasmes où se mêlent réalité et fiction.

Mathieu Guidère (2013) explique à ce propos que cette forme marginale du djihad n'est pas nouvelle. Elle apparaît chaque fois qu'un pays musulman vit longtemps un contexte de guerre. La dernière apparition de ce phénomène, selon lui, date de la guerre civile d'Algérie (1992-2002) où des islamistes du Groupe Islamique Armé ont enlevé et contraint des femmes à pratiquer cette forme de sexualité abusive au nom du djihad .

Tous s'interrogent sur la légitimité en Islam de cette forme de rapports hors-mariage. Il serait utile, par conséquent de délimiter les deux termes : Djihad et Nikah.

1) **Généalogie du Djihad :**

Il est difficile de cerner le concept de jihad dans toute sa complexité historique, spirituelle, sociale et militaire .La doctrine du Jihad est certes fondée sur le texte du Coran mais il n'existe pas d'interprétation unique. Etymologiquement, Jihad signifie effort tendu vers un but déterminé. La racine du mot j.h.d ne fait référence qu'à « l'effort », « la peine ».

Dans la théologie classique, on distingue trois jihad : Le premier Djihad est majeur. Il consiste à lutter intérieurement contre les passions charnelles qui peuvent détourner de Dieu. C'est un Djihad qui pousse à faire des efforts sur soi-même en vue d'un accomplissement spirituel. Il s'exerce au niveau personnel. C'est pour cela que les chiites qualifient ce Djihad de « Djihad des âmes. » Le deuxième Djihad proclamé dans la théologie classique est le « jihad moyen ». Celui-ci consiste à lutter socialement pour permettre de subvenir aux besoins de sa famille. C'est donc un Djihad qui se vit au niveau social et économique. Enfin, arrive le troisième et dernier Djihad, appelé le « jihad mineur », qui consiste à recourir aux armes pour : soit un « Djihad défensif », pour protéger la foi du croyant musulman et ses biens ; soit un « Djihad offensif », pour l'extension de la foi musulmane dans le monde.

Le Djihad offensif est obligation communautaire qui concerne uniquement l'Etat (fard kifaya) .Le Djihad défensif est une « obligation individuelle » (fard 'ayn) où tous les musulmans doivent s'impliquer d'une manière ou d'une autre : financièrement ou moralement.

La guerre sainte musulmane a été autorisée dans trois cas :

- En cas d'attaque étrangère ou pour prévenir la fitna, c'est-à-dire la rébellion ou la guerre civile. Il s'agit d'une guerre d'intérêt général.
- Pour porter secours à d'autres musulmans victimes de sévices et d'injustices.
- Pour défendre l'intégrité personnelle ou l'intégrité de la patrie.

Si l'islam a toujours constitué une référence politique dans le monde arabe et a galvanisé les luttes de libération nationale, le Djihad - ou guerre sainte - est soumis à une réglementation stricte. Le droit de la guerre, fiqh el harb, a été élaboré par les jurisconsultes musulmans des quatre écoles de jurisprudence afin de limiter le dérèglement des passions et de définir la notion de « guerre concevable ». Des règles précises ont été définies concernant les combattants et les non combattants. Ces règles interdisent d'infliger aux combattants ennemis des traitements inhumains, de maltraiter les prisonniers, de tuer les moines, les vieillards, les femmes et les enfants, de piller, de détruire des biens civils (maisons, palmiers, champs de blé, arbres fruitiers, etc.) Ce droit humanitaire musulman repose principalement sur des règles puisées dans Le Coran et la Sunna (Zammali 1997).

2) **Le nikah musulman ; alliance solennelle :**

Dans le Coran, hommes et femmes sont issus d'une âme unique (nafs wahida) qui transcende les différenciations sexuelles Et dépasse les polarités masculine et féminines. Elle désigne l'état de l'être humain primordial, qui porte en lui le souvenir de l'unicité divine et dont

l'essence est la dignité. En outre en langue arabe le terme nafs est du genre féminin et le terme zawj est du genre masculin.

La complétude de l'être humain se réalise dans la reconnaissance de l'autre en soi. A la lecture du livre saint de l'islam, nous constatons que le mariage ou Nikah, en tant qu'union intime entre un homme et une femme, est qualifié d'alliance solennelle. Nous pouvons lire dans le Coran : « Vous vous êtes liés l'un à l'autre et avez pris de leurs part (les femmes) une alliance solennelle mithaq ghaliz. » Sourate 4, verset 21. Ce même terme d'alliance est utilisé dans un autre verset pour évoquer cette fois ci le lien qui unit le Prophète à Dieu. « Lorsque nous avons conclue une alliance mithaq avec les Prophètes, avec toi, avec Noé, Abraham, moïse, et Jésus fils de Marie. » Sourate 33, verset 7.

En outre, le Coran évoque le mariage comme un simple contrat civil ou « akd al nikah » qui reflète la conclusion d'une union entre un homme et une femme. Le mariage apparaît ainsi comme étant à la fois sacré et profane, spirituel et contractuel. Il s'inscrit à la fois dans l'union cosmique et la sacralité de la création divine mais aussi dans la liberté du choix et dans la possibilité d'émettre des conditions dans le contrat civil. Et bien que le mariage musulman ne soit pas un sacrement, il demeure empreint d'une dimension sacrée, d'un respect révérenciel continu. Cette approche est donc contraire aux unions temporaires et polyandres du Djihad al Nikah.

Il existe en islam le mariage temporaire, dans lequel, il s'agit de vivre ensemble jusqu'à une date fixée d'avance. C'est le mariage Mutaa auquel fait allusion la sourate IV, 28 autorisé pour les hommes au cours des campagnes militaires prolongées. Cette union atypique est autorisée chez les chiites et interdite chez les sunnites.

Le terme du Djihad en Nikah nous apparait comme une refonte linguistique totale. Ce novlangue, décrit par Orwell (1950)est un outil du totalitarisme. Par ce procédé l'organisation terroriste parvient à un renversement des valeurs ainsi qu'à une déresponsabilisation des sujets, qui conduisent aux aberrations éthiques de cette prostitution sacralisée.

Le Djihad du sexe est une transgression de l'ordre social qui codifie les relations sexuelles ainsi qu'une abolition du consensus social et valeurs qui ordonnent les liens entre les individus et structurent la communauté. Cette violence sexuelle vise l'avilissement des femmes mais aussi la fierté masculine, l'honneur de la famille, la destruction des liens d'alliance, de filiation, d'appartenance au sein de l'ensemble de la communauté tunisienne.*

III- Kamikazes ou concubines : un retour de la violence

Les phénomènes des kamikazes et des moujahidates al Nikah peuvent être interprétés comme une forme de « retour de violence ». C'est un véritable reflet de la violence de genre qui est institutionnalisée dans la société. L'objectivation du corps des femmes et son marquage social entraînent une séparation entre le sujet et son corps.

Ceci a été signalé dans les travaux de Pierre Bourdieu qui a évoqué les rapports de force et l'emprise idéologique par lesquels se retrouve inversée la chaîne signifiante structurant la dimension symbolique des inconscients. Ce processus d'aliénation, Pierre Bourdieu le décrit dans son analyse du processus au cours duquel la classe paysanne devient une « classe objet », dans le sens où elle est contrainte de former sa propre subjectivité à partir de son objectivation, telle qu'elle est opérée par les groupes sociaux dominants (prônant en l'occurrence un style de vie urbain). Le paysan en vient alors à appliquer à lui-même les schèmes de perception des dominants et à percevoir par exemple son propre corps comme un corps « empaysanné ».

Le corps féminin est souvent assimilé à des enjeux de pouvoir : une communauté, une terre, une patrie (Alice Pechriggl 2001). Plusieurs auteurs, comme Beth Baron (2004), , Suad Joseph (1999), ont démontré que ce cet usage de la « femme » que ce soit au nom de la libération, au nom du progrès ou au nom de Dieu a été de pair avec le contrôle des comportements des femmes et l'appropriation de leurs corps. En terre d'islam, la culture dominante, construit l'identité féminine en la chosifiant et en la figeant dans la dépendance au sacré et au groupal. Cette représentation idéale de la femme lui impose d'être parfaite et cette exigence envers elle constitue une violence largement renforcée

par les institutions sociales. La communauté, scrute les décalages et les failles pour tenter de la faire entrer le corps féminin dans la norme de la perfection. Cette intolérance de notre culture à accepter la femme dans ses différences et ses faiblesses est à l'origine d'une grande ambivalence et d'une certaine violence envers elle.

Se situant entre les données de la nature et les potentiels de l'imaginaire, le corps féminin a toujours été le lieu par excellence pour la fabrication de symboles.

Dans la culture musulmane, ces symboles sont :

-La nation, l'Oumma dont la racine est Umm (la mère)

-La terre, la patrie el Ardh

-L'honneur social el sharaf

- L'honneur sexuel de la famille el ardh

Tout d'abord, le corps des femmes symbolise le corps de la nation, la terre des ancêtres. Profondément sexualisé, le discours de guerre met en avant une division complémentaire de la nation entre l'homme-soldat et les femmes et les enfants assimilés à la terre qu'il défend. Le rôle des hommes est de défendre l'inviolabilité du corps féminin, symbole de la nation et du foyer, d'où l'équation posée entre pureté nationale et pureté sexuelle qui cristallise l'honneur familial.

Ces symboles sont des écrans qui réduisent le sujet à l'image d'un corps qui ne lui appartient pas et qui devient désincarné, automatisé. Pour l'anthropologue Monique Slim (). Les corps des femmes « appartiennent » à la nation. Les femmes sont ainsi littéralement - presque physiquement - dépossédées de leurs corps - d'elles-mêmes. Or, la dépossession est la prémisse indispensable du processus de la domination et d'aliénation.

En effet, cette instrumentalisation, cette dépossession de la femme transforme le corps féminin en un lieu où s'exercent tous les excès. Les phénomènes de la femme kamikaze et du Djihad al Nikah cristallisent ces excès.

Cette instrumentalisation du corps féminin en temps de paix s'est élaborée à travers trois processus :

- Les techniques du corps féminin dans les rituels de la socialisation de la fille et la somatisation de la domination masculine.

- La mobilisation et la mise en scène du corps féminin dans les mouvements de libération et à l'aube de l'édification nationale (Bourguiba utilise l'arme des femmes contre l'ordre ancien et exerce sur le corps féminin, une véritable « tyrannies de l'intimité » selon les termes de Richard Sennett (1995).)

- L'exploitation du corps de la femme comme support et symbolique du discours des mouvements islamistes.

Les différentes politiques nationale en Tunisie ont souvent enclenché une mobilisation du corps des femmes, ce que Françoise Thébaud a () appelé le processus de « nationalisation » des femmes.

Ceci atteste que le corps des femmes n'a jamais cessé d'être vu et montré par les hommes, ce qui fait de lui le lieu d'un exercice du pouvoir. C'est donc un véritable glissement imaginaire au sens d'une confusion indifférenciée, entre le biologique et le culturel, entre le corps des morts, des ancêtres et celui des femmes, mais aussi entre une image idéalisée du groupe et son vécu réel. Cette mise en scène est parfois dramatique : voilement des femmes, crime d'honneur, lapidation des femmes adultère, femme martyrs.

Recommandations :

Même si aucune guerre dans l'histoire de l'humanité n'a été exemptée de violences sexuelles, les phénomènes du terrorisme féminin et du Djihad al Nikah sont aujourd'hui inédits.

Nous pouvons avancer que l'autonomie de la femme et que la réappropriation de son corps passe par la déconstruction de cette mise en scène continue du corps féminin, par la démystification du discours de la guerre ; déconstruction qui permettra le passage de la femme symbole à la féminité. La guerre est souvent une guerre contre les femmes, sans sous estimer les souffrances des hommes victimes des conflits armés. Ces guerres faites sur le corps des femmes reflètent souvent les rapports du genre dominants en temps de paix. Défendre l'égalité, l'autonomie, l'épanouissement est une stratégie pour les immuniser et les défendre en temps de guerre.

Références bibliographiques :

Baron Beth(2005), Egypte as a women : Nationalism , gender and politic , Berkley ,University of California Press .

Bloom Mia (2011) Bombshell: Women and Terrorism Hardcover .PENN University of Pennsylvania Press Philadelphia .

Chauvaud Frederic et Malandain Gilles (dir.) (2009), "Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIXe-XXe siècles) ", Rennes, PU Rennes .

Cooper, H. H. A., (1979), Women as a Terrorist, in : Adler, F., Simon R. (Eds), Criminology of Deviant Women, Houghton Mifflin, Boston, 150-157.

Caroline Damiens Caroline (2004) ,Le corps des femmes n'est pas un champ de bataille IN SITE LMSI ,Un point de vue féministe sur la loi "anti-voile" . (en ligne) disponible sur :<http://lmsi.net/Le-corps-des-femmes-n-est-pas-un> .

Guidère Mathieu (2013) , en quoi consiste le Djihad du sexe ? (en ligne) disponible sur <http://www.grazia.fr/societe/news/syrie-en-quoi-consiste-le-jihad-du-sexe-563789> .

Marshall, I. H., Webb, V., Hoffman, D.(1986), Review of Explicit and Implicit Propositions about Women's Participation in Violent Political Conflict, Resources for Feminist Research, 14, 20-22.

Orwell George (1950) ,1984 .Première parution en 1950 , Gallimard 1972 .

Pechriggl Alice, (2001) ,Corps transfigurés. Stratifications de l'imaginaire des sexes/genres. Vol. I. Du corps à l'imaginaire civique, Vol. II. Critique de la métaphysique des sexes. L'Harmattan.

Selim Monique et Hours Bernard (2010), Anthropologie politique de la globalisation . L'harmattan .

Sennett Richard (1995).Tyrannies de l'intimite broché , Seuil .

Joseph Suad (1999), Gender and Citizenship in the Middle East, Syracuse NY, Syracuse University Press,

Thébaud Françoise (2013)Les femmes au temps de la guerre de 14 |
Histoire Collection .Payot .

UNDP (2013) , Enquête nationale sur les attentes des jeunes à l'égard du processus constitutionnel et de la transition démocratique en Tunisie
Rapport de Synthèse .Publication UNDP .

Union Européenne (2014), Profil Genre de la Tunisie 2014 (en ligne)
disponible sur
http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/page_content/profil_genretunisie_2014_courte_fr.pdf

Van Creveld, Martin(2002), Les femmes et la guerre, Éditions du Rocher, Monaco .

Zemmali Ameer (1997) , Combattants et prisonniers de guerre en droit islamique et en droit international humanitaire, Paris, Éditions A. Pedone,

**La notion de djihad al-Nikah serait apparue pour la première fois en mars 2013 sur le compte Twister du prêcheur saoudite Muhammad alArifi, imam de la mosquée de l'Académie roi Fahd de la marine militaire saoudite. La fatwa qui rendait cette pratique licite disait : «*

La loi permet aux musulmanes qui ont plus de 14 ans, aux femmes divorcées et aux veuves, de contracter le mariage à heures avec les moudjahidin syriens. Ce mariage, de la durée de quelques heures pour permettre aussi à d'autres moudjahidin de se marier, rend les combattants plus forts. Par conséquent, pour les femmes qui s'offrent, le Paradis est assuré ». La nouvelle de la fatwa a toutefois suscité la réaction immédiate du prêcheur saoudite qui a nié en être l'auteur, et a expliqué que son compte a été piraté.

Il faut rappeler que théologiquement, le terme Fatwa désigne une réponse rendue sur une question juridique par un juriste qui présente une interprétation pour un cas précis. La fatwa n'est pas autoritative et n'a pas de valeur exécutoire.